



SAISON 2022

**COMMISSION TECHNIQUE/SÉCURITÉ N°1
DU SAMEDI 22 JANVIER 2022
COMPTE RENDU**

La Commission Technique/sécurité de la Fédération Française Motonautique s'est réunie au siège de la F.F.M: TOUR AXE NORD, BÂTIMENT A-6ème étage,9/11, Avenue Michelet-93400 SAINT-OUEN, le Samedi 22 janvier 2022.

Étaient présents : Gilles GUIGNARD. Raymond QUEVAL Pascal REIDE Michel MAES.
Pierre FARIBOL

Visio conférence: REVERT Jimmy,LIEGEARD Christophe.

Avaient donné pouvoir :

Étaient Absents : Hubert LEFEVRE,Jean Paul GARNIER, Teddy PONS,

MM. Les Membres d'Honneur ou du Bureau.
(Non tenus à assister aux séances).

Président FFM : Gilles GUIGNARD.

Présidente discipline bateau : Josiane DUHAYER .(Visio conférence)

Président de commission : Raymond QUEVAL,

AUDITEUR :

ÉTAIENT EXCUSES : DEGUISNE Jean Vital.

(1) Ayant envoyé un pouvoir.

ORDRE DU JOUR :

- . Approbation du dernier compte rendu du 23 Octobre 2021.
- . Examen des règlements techniques: Jet/Inshore/P750/Plaisance Offshore.
- . Réunion UIM évolution.
- . 24 Heures de Rouen 2022.
- . Questions diverses.

Tour Axe Nord - Bâtiment A - 6^{ème} Etage
9/11 avenue Michelet - 93400 SAINT OUEN
Tél.: 01 87 00 00 37 - Courriel: contact@ffmotonautique.com



1 : Approbation du dernier compte rendu du 23 OCTOBRE 2021.

Le compte rendu de la réunion du 23 Octobre 2021 est approuvé par
Les membres présents ou représentés.

2 : Examen des règlements techniques: Jet/Inshore/P750/Plaisance Offshore.

Jet:

Pour l'application d'un contrôle du niveau sonore lors du week end de compétition, il faut prévoir dans le cahier des charges, la mise en place d'une bouée distante de 24 mètres de la berge se situant au niveau de la zone de chronométrage afin de pouvoir faire des relevées sono métrique avec enregistrement.

Inshore: N° de course non respecté.

Il sera rappelé dans le règlement le dimensionnel, la nature des caractères, les couleurs utilisées afin que le numéro de course de tous les concurrents soit conforme au règlement. Inclure la modification de la catégorie Open.

P750:

Le règlement technique est accepté avec les modifications suivantes:

Article 2-6-2 Lumière, Visibilité:

Tous les bateaux doivent être équipés, à chaque course, de lumières rouges d'une puissance minimum de 10 watts ou 20 lumens, en état de fonctionnement.

Article 3-1

Les moteurs autorisés et les moteurs hors bords 4 Temps 750cc maximum, ou les moteurs «Low Emissions» norme EPA avec la variation de cylindrée autorisée (+30% de la cylindrée maximum de la classe P750) soit 1050cc maximum.

Tous ces moteurs doivent respecter les fonctionnalités des moteurs de la classe P750, c'est à dire notamment avoir une embase avec marche AV/AR, un système de démarrage manuel, pas de trim, pas de lift, et respecter les conditions d'utilisations ou prérequis émanant des fabricants de coques quant au poids du moteur ou à la puissance maximum admissible. Pour rappel, un moteur «Low Emissions» ne peut être ni modifié, ni altéré de quelle que manière que ce soit, sous peine de perdre sa norme EPA.

Article 3-9 Procédure de plombage des moteurs

[...]

les factures des pièces neuves ainsi que les pièces usagées changées avant le re-plombage du moteur.

Le moteur sera contrôlé par le commissaire technique avant le re-plombage afin de vérifier qu'aucun élément, autre que ceux déclarés au préalable, n'a été **modifié, altéré ou changé.**



3: Réunion UIM évolution.

* Circuit-Inshore

- Numéros de course UIM.

206-02

Chaque bateau doit avoir sur la face avant ou sur le dessus des pontons son numéro de course afin qu'il soit facilement identifiable sur les vidéos ainsi que par les drones vidéos.

- Départ.

302-01

La ligne droite de départ ne peut excéder 500m en longueur avant la première bouée de virage.

- Protestation.

311-01-04

Si aucune protestation écrite n'est déposée avant la fin de la manche ou de la course et qu'une protestation verbale a été émise, alors le pilote responsable de cette protestation sera disqualifiée de toute l'épreuve.

- Restart.

311-02-06

Les points obtenus, après un restart pour la fin de la manche, seront des points à 100% dès lors qu'un tour complet aura été effectué.

- 312-10

Durant la course, les bateaux ne doivent pas prendre le circuit en sens contraire. Enfreindre cette règle entraînera soit la disqualification, soit un tours de pénalité, soit un carton jaune, soit aucune pénalité suivant la gravité de l'infraction.

- Pénalités

503-01-02

Un pilote qui refuse une demande de contrôle (moteur ou bateau) après une manche ou après la course encourt une disqualification.

- Contrôle moteur

503-04-02-03

Pour les moteurs 2T, les mesures des lumières (ports) du cylindre doivent être effectuées à 1 mm de la paroi du cylindre si il n'y a pas d'indications dans la fiche moteur:
câle ou instrument de mesure rentrant de 1 mm dans le port du cylindre (lumière).



- Contrôle moteur.

Pour les séries utilisant des moteurs «Lows Emissions», mise en parc fermé de 6 bateaux obligatoire.

- Bouteille d'air pilote

509-20

Chaque bouteille d'air pour le pilote doit être équipée d'une valve ou soupape d'excès (système de sécurité) de débit (EFV).

* **P750**

-560-01

Série de championnats continentaux UIM P750 :

1. Doit avoir au moins deux des trois classes - Stock, Pro Stock et Modifié
2. Deux pays (Autorités nationales) doivent s'inscrire dans chaque classe pour valider une épreuve continentale UIM.
3. Chaque discipline (Circuit, M-shape et Endurance) doit être disputée lors d'un seul événement par an sur une durée de 2 jours minimum.
La première année, un Championnat du Circuit Continental sera organisé, la deuxième année un Championnat Continental M-shape et la troisième année, un Championnat Continental d'Endurance.
Trois pays continentaux sont définis : Europe, Afro-Asiatique et Américain.
Les six premières équipes européennes, afro-asiatiques et américaines sont directement qualifiées pour le championnat du monde

- 563 Hélice

L'hélice d'origine peut être remplacée par toute autre hélice ; à condition qu'il ait un tube pour l'échappement au moyen (voir 504.13).

* Championnat du monde Endurance S2 et S3

- Moteur S2

902-04

Pour l'année 2022, les clapets sont libres pour les moteurs Mercury Pro 200XS Optimax. L'utilisation de clapets d'autres fournisseurs que MERCURY est autorisée..

- Ravitaillement endurance S2 et S3

902-08

Le derrick de ravitaillement (comme indiqué à la fin de la section 902) utilisé doit être pleinement opérationnel et l'action de fermeture/ouverture du tuyau de délivrance du carburant doit être contrôlé lors des vérifications techniques. Aucun échange de réservoir interne des bateaux n'est autorisé à la station de ravitaillement.

- Vérification S2 et S3

902-16

Tous les équipements de ravitaillement et le derrick doivent être contrôlés avant que les bateaux se mettent à l'eau (essais et course).



- Circuit S2 et S3

902-19

En cas de parcours distincts co-existants, tout changement occasionnel d'utilisation de parcours désigné pour la classe n'est pas autorisé (hormis l'entrée/sortie de la course) et la pénalité est de 1 tour pour chaque prise de bouée erronée.

* JET-VNM

- Jet Ski GP2

Poids moteurs 2T 135kg

Poids moteurs 4T 165kg

- Run GP4

La paroi verticale sous le sponsom ne peut excéder 63.5mm

Le siège doit être d'origine (modèle et type), seule la housse/sellerie peut être modifiée. La hauteur de dossier de selle ne peut dépassée 18cm avec le pilote assis.

- Run GP3

Le siège doit être d'origine (modèle et type), seule la housse/sellerie peut être modifiée. La hauteur de dossier de selle ne peut dépassée 18cm avec le pilote assis.

- Run GP2

502-03-08-2

Pour les moteurs 4 temps, les unités ECU after-market ne sont pas autorisées.

502-03-09-4 et 502-03-10-5 moteurs 2T et 4T

Il est autorisé de changer la bague flottante et le c-clip sur l'arbre de transmission, et de laisser éventuellement le c-clip fixé sur la bague flottante en soudant les deux pièces ou avec un autre système d'union.

- Run GP1

-Aucun changement de jet n'est autorisé à partir du moment où il a été en pré-grille.

-L'utilisation de système de radio communications est autorisé.

* Pour toutes les disciplines

- Carton bleu

Un carton bleu peut-être délivré par le commissaire UIM, l'OOD, le directeur de course ou tout membre de l'autorité nationale de l'évènement pour tout acte

Offensant, antisportif, comportement abusif, propos abusif dans les différents médias, ou autre mauvais comportement vis-à-vis des personnels encadrant la compétition ou le public, etc... en dehors du plan d'eau à toute personne présente dans le paddock.

Un carton bleu peut être délivré pour les mêmes raisons même en dehors d'une compétition.

Un carton bleu reste valable un an.

Un deuxième carton bleu donné à un pilote lors d'un même évènement entraîne la disqualification de celui-ci pour la compétition concernée (résultats avant le carton bleu et suspension pour le reste de l'évènement).

Si le deuxième carton bleu est délivré en dehors d'une compétition, la sanction sera une suspension prolongée selon l'article 406-08 du règlement UIM.



4: 24 Heures de Rouen 2022.

Format deux manches de 12 heures.

Attente de financements.

Stockage du carburant parc à essence par Fûts.

5: Questions diverses.

LIEGEARD Christophe.

Matériels de Radio: Utiliser des radios UHF avec du matériel de radiocommunication professionnel et sécurisé à définir dans le cahier des charges de chaque compétition et aussi à rappeler dans le règlement Inshore ainsi que celui spécifique des compétitions.

VHF: Interdit.

Gilles: Projet de mettre des caméras sur le haut des bateaux pour la course.

Le Président :

Raymond QUEVAL.

Le Secrétaire:

Michel MAES.

Tour Axe Nord - Bâtiment A - 6^{ème} Etage
9/11 avenue Michelet - 93400 SAINT OUEN
Tél.: 01 87 00 00 37 - Courriel: contact@ffmotonautique.com

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE